



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE

DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale

Bouchette (Québec) J0X 1E0

Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE n° 2026-004

Avis est donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de Bouchette le 2 avril 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 36, rue Principale à Bouchette.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure à savoir :

Propriété : 10, chemin Deschênes Est, zone V-122 (Matricule 4816 93 5327).

Demande : Reconstruction et agrandissement d'un bâtiment principal.

1. **Nature** : Autoriser un taux d'occupation au sol de **5,82 %**, alors que le Règlement n° 85 (art. 4.10 b) prescrit un maximum de **5,0 %**.
2. **Écart** : La dérogation représente un dépassement de 0,82 % de la limite permise.
3. **Condition** : Émission simultanée du permis de construction (agrandissement) et du permis d'installation d'un système de traitement des eaux usées conforme aux normes du Q-2, r. 22.

Toute personne intéressée relativement à la présente demande de dérogation mineure ci-dessus décrite pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 avril 2026.

Donné à Bouchette, ce 16^e jour de mars 2026.

Patricia Larivière
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis public ci-joint accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 13 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 16 mars 2026.

Patricia Larivière
Directrice générale
Greffière-trésorière